



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00091

Numéro SIREN : 440 529 782

Nom ou dénomination : A.R.O - NET

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2016 sous le numéro de dépôt 2736

PAUL MOUTON



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la cour d'appel
D'Aix-en Provence et de Bastia

N° d'identification national 06000782

EXPERT - COMPTABLE

Diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

MAITRISE EN DROIT DES AFFAIRES
UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON SORBONNE

2736

**Rapport du Commissaire sur la transformation
En société par actions simplifiée
De la SARL à associé unique
A.R.O-NET
SARL au capital de 7 800 €
1141 C Avenue FELIX FAURE
06670 LEVENS
RCS NICE 440 529 782
(2002 B 00091)**

*

PAUL MOUTON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la cour d'appel
D'Aix-en Provence et de Bastia

N° d'identification national 06000782



EXPERT - COMPTABLE

Diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

MAITRISE EN DROIT DES AFFAIRES
UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON SORBONNE

**Rapport du Commissaire sur la transformation
En société par actions simplifiée
De la SARL à associé unique**

**A.R.O-NET
SARL au capital de 7 800 €
1141 C Avenue FELIX FAURE
06670 LEVENS
RCS NICE 440 529 782
(2002 B 00091)**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la cour d'appel
D'Aix-en Provence et de Bastia

N° d'identification national 06000782

EXPERT - COMPTABLE

Diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

MAITRISE EN DROIT DES AFFAIRES
UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON SORBONNE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

NICE, le 10 décembre 2015.



PAUL MOUTON

Commissaire à la transformation.